



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 janvier 2018 :

Après en avoir donné lecture, Monsieur Dervin Norbert, Maire, propose d'approuver les termes du Procès-Verbal du 17 janvier 2018 et de signer le registre. Le conseil municipal, après en avoir pris acte, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver ledit procès-verbal et de signer ce dernier.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 27 février 2018

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018

Le Maire,

Norbert DERVIN



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREQUEMINES, le

01 MARS 2018



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **11**

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

2. Contrôle des Hydrants S.D.I.S. - Convention :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la note explicative de synthèse adressée par courrier,
L'exposé du Maire entendu,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

AUTORISE le lancement de la (des) consultations et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 27 février 2018
Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018
Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREQUEMINES, le

01 MARS 2018

Norbert DERVIN





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **11**

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

3. Réfection Chemin forestier :

Le maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de travaux de réfection généralisée d'équipement forestier sur la section L et soumises au régime forestier. Ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 229 466,00 € hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREQUEMINES, le

01 MARS 2018

- d'approuver le projet qui lui a été présenté ;
- de déterminer son plan de financement et les engagements juridiques et techniques ;
- de solliciter l'octroi d'aides publiques :

demande l'inscription de la Commune à être éligible au D.E.T.R.
demande la constitution d'une subvention AMITER

- de déclarer que ce projet est indispensable car seule voie d'accès aux parcelles agricoles et forestières des professionnels dans la Commune.
- de s'engager à financer par des fonds libres ou un emprunt la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions sans dépasser au total le maximum autorisé de 80% d'aides publiques pour cette opération ;
- DESIGNER le Bureau d'Etudes MK comme maître d'œuvre ;

- d'engager à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien du chemin rénové ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif s'y rapportant ;
- Atteste avoir recueilli les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction de la demande ;

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 27 février 2018

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018

Le Maire,

Norbert DERVIN





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

4. Transfert de Compétence « Eolien » à la Communauté de Communes du Pays de Bitche :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'ajourner le sujet et de le représenter lors d'une séance ultérieure après réception de compléments d'information quant aux coûts, entretien et revenus que supposerait l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 27 février 2018

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREQUEMINES, le

01 MARS 2018

Norbert DERVIN





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **11**

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

5. Révision des tarifs de Locations du tracteur et des machines-outils :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la délibération municipale du 24 juillet 2012 ;
- décide de fixer comme suit le tarif à compter de 2018 :

Tracteur quarante euros de l'heure (40,00 €)

Machines-outils (tondeuse, débroussailleuse, etc...) à vingt euros (20,00 €) de l'heure
et par machine

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 27 février 2018

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018

Le Maire,

Norbert DERVIN



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE GARREGUÉMINES, le

01 MARS 2018



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **11**

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

6. Indemnité compensatoire suite à la hausse de la C.S.G.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'article 113 de la Loi N°2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Décret N°2017-1889 du 30 décembre 2017 ;

DECIDE d'instaurer pour l'ensemble des employés communaux l'indemnité compensatoire suite à la hausse de la CSG en application de la Loi et ce, selon les modalités de calculs réglementaires en fonction du grade de chacun.

DECLARE que l'indemnité sera versée mensuellement à MM Anthony HENNER, Guy LEBERT et Mme Rolande FERSTLER.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 27 février 2018

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREQUEMINES, le

01 MARS 2018

Norbert DERVIN





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **11**

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

7. Journal Nos Racines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'abonner les personnes ayant plus de 65 ans habitant sur le territoire communal à raison d'un abonnement par foyer, au journal Nos Racines.

CHARGE le Maire de veiller à la procédure de cet abonnement.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 27 février 2018

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018

Le Maire,

Norbert DERVIN



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE GARREQUEMINES, le

01 MARS 2018



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **11**

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

8. Demande de Subvention A.S.E.P.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 40,00 € quarante euros à l'Association des Sclérosés En
Plaque reconnue d'Utilité Publique.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 27 février 2018

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREQUEMINES, le

01 MARS 2018

Norbert DERVIN





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2018**

Sous la présidence de Monsieur **DERVIN Norbert, Maire.**

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **11**

Conseillers présents : DERVIN Norbert – WEISSENBACHER Annie –
OLIGER Emile – SCHAFF Jeannot – WAGNER Aline – BERGDOLL Sylvie –
KIRSCH Régine – GRUNFELDER Jean-Marie – NOMINE Jérémie –
SCHOENDORF Jean-Marie.

Conseillers absents excusés : ROTH Albert

9. Vente de Bois de Chauffage par Adjudication Publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la vente du bois de chauffage issue de la Forêt Communale par adjudication publique le Jeudi 1^{er} mars 2018 à 19H00 en Mairie.

Publicité sera faite par voie d'affichage, publication dans le journal Républicain Lorrain et ampliation auprès des communes du Pays de Bitche.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

Publié et notifié le 27 février 2018

Transmis au Représentant de l'Etat le 27 février 2018

En Mairie, le 27 février 2018

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREQUEMINES, le

01 MARS 2018

Norbert DERVIN

